

Office fédéral des assurances sociales
Domaine AVS, Prévoyance
professionnelle et PC (ABEL)
Effingerstrasse 20
3003 Berne

Envoyée par e-mail
sibel.oezen@bsv.admin.ch
lara.gianinazzi@bsv.admin.ch

Berne, le 28 mars 2014

Réforme de la prévoyance vieillesse 2020 : prise de position du Parti écologiste suisse

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir invités à prendre position sur le sujet susmentionné et à faire valoir notre avis dans le cadre de cette réforme importante.

Les Verts se battent depuis longtemps pour un système des retraites solidaire, sûr et équilibré¹. Ils partagent l'analyse faite par le Conseil fédéral qu'une réforme de notre système de retraite, adapté aux réalités de notre société, est nécessaire. **Ils soutiennent également sa proposition de saisir cette problématique dans son ensemble** avec un « paquet » de mesures qui agissent dans le cadre du système des 3 piliers. Ils approuvent finalement un des objectifs principaux que s'est fixé le Conseil fédéral, à savoir le maintien du niveau des prestations des 1^{er} et 2^e piliers.

Malheureusement, plusieurs des mesures avancées par le Conseil fédéral ne poursuivent pas cet objectif, voire sont en contradiction. Pour les Verts, parmi les mesures phare du plan de mesure « Prévoyance vieillesse 2020 », deux sont particulièrement problématiques.

- **Les Verts rejettent l'affaiblissement du 1^{er} pilier** : l'introduction d'un frein automatique à l'endettement et le désengagement de la Confédération sont une menace pour le niveau des prestations et l'indexation des rentes au coût de la vie. Le 1^{er} pilier pourrait notamment être renforcé via des sources de financement telles qu'un impôt fédéral sur les grandes successions. Si cette réforme devait entraîner une augmentation des cotisations salariales, celle-ci devrait bénéficier à ce pilier redistributif et non au 2^e pilier.

Pour les Verts, un système de retraite devrait avant tout avoir pour objectif de donner à chacun-e les moyens de vivre ses vieux jours dans la dignité, sans avoir suivi un parcours professionnel « idéal » (i.e. continu et à plein temps).

¹ Citons par ex. l'initiative « Pour une retraite à la carte dès 62 ans tant pour les femmes que pour les hommes » plébiscitée par 46% des votants en 2000 ou encore la victoire du référendum « Non au vol des rentes » en 2010.

- **Les Verts rejettent l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes à 65 ans** et les réductions des prestations pour les femmes. Les spécificités des parcours de vie des femmes, marqués par des salaires inférieurs et la réalisation de travaux non rémunérés, doivent être mieux prises en compte avant de proposer toute adaptation de l'âge de la retraite des femmes sur celle des hommes.
- **Les Verts approuvent la flexibilisation du système des retraites** avec l'introduction d'une fourchette 60-70 ans (et non 62-70 tel que proposé par le Conseil fédéral) : les Verts approuvent le système de retraite à la carte proposé, mais celui-ci devrait être accessible à tous et toutes. De même, des modèles d'employabilité adaptés aux besoins des travailleurs seniors doivent être impérativement mis sur pied.

Remarques particulières

1. AVS : la solidarité doit être renforcée

Si le système des 3 piliers fait encore et toujours du sens – chaque pilier a sa propre logique et se complète – le poids apporté aux différents murs de la maison « Retraite » est critiqué par les Verts. Le but du premier pilier est de couvrir les besoins vitaux et d'assurer une égalité de traitement entre les retraité-es. Le Conseil fédéral doit créer les conditions-cadre pour renforcer le 1^{er} pilier, et non pas le 2^e – tendance qui pourtant se dessine dans le projet soumis à consultation.

D'autant plus que, vue l'importance des masses monétaires gérées par les caisses de pension, le 2^e pilier soulève notamment des questions de gouvernance et de transparence, en plus d'être fortement tributaire des fluctuations des marchés financiers. Ce 2^e pilier a également un mauvais rapport qualité-prix du fait de ses coûts administratifs et de gestion relativement élevés, surtout dans les petites caisses de pension. Le 1^{er} pilier est donc plus solide du fait de son mode de fonctionnement et de ses sources de financement, plus efficient et plus solidaire. De plus, 40% des femmes retraitées n'ont actuellement que l'AVS comme source de revenu. Il est donc nécessaire de renforcer ce 1^{er} pilier et c'est à l'Etat de tout entreprendre pour maintenir la pérennité de l'AVS, afin qu'elle puisse jouer son rôle de levier solidaire.

Pour ces différentes raisons, les Verts rejettent le frein à l'endettement et le désengagement de la Confédération. Ils proposent d'assurer le financement du 1^{er} pilier par des recettes d'impôts, par exemple avec un nouvel impôt fédéral sur les grandes successions.

2. Non au frein à l'endettement : le gel des rentes est inacceptable

Les Verts rejettent catégoriquement tout mécanisme d'intervention automatique qui toucherait directement les rentes et s'apparenterait donc à une forme de frein social. Ce frein à l'endettement agirait comme une épée de Damoclès et pourrait mettre un terme à tout espoir de voir les rentes s'adapter au renchérissement de la vie et à l'évolution des salaires. Le principe de l'indexation des rentes est pourtant inscrit dans la Constitution. Il s'agit donc d'une attaque contre l'indice mixte de l'AVS qui garantit l'adaptation du niveau des rentes au coût de la vie et à l'évolution des salaires. Ce frein s'inscrit également en faux par rapport aux objectifs que s'est fixés le Conseil fédéral de maintenir le niveau des rentes.

L'AVS doit couvrir les besoins vitaux (art. 112, Constitution fédérale) et un frein à l'endettement ne pourrait être supérieur à un objectif constitutionnel.

3. Non au désengagement de la Confédération

Aujourd'hui, la Confédération assume presque 20% des dépenses de l'AVS. Les Verts sont opposés à un désengagement de l'Etat en la matière. Ce désengagement contribuerait à augmenter la pression sur les prestations. Le niveau des rentes risque de souffrir de ce désengagement et la stabilité financière de l'AVS pourrait nécessiter, plus que jamais, de nouvelles sources de financement.

4. Oui à un financement par les recettes d'impôts

Les Verts, par contre, approuvent le relèvement proportionnel d'un point de la TVA comme source de financement supplémentaire pour faire face à l'arrivée des babyboomers sur le marché des retraites. La TVA a notamment l'avantage que toutes les générations, travailleurs et retraités, participent ainsi au financement des retraites. Cependant, l'augmentation de la TVA touche en premier lieu les ménages aux revenus modestes. Les Verts demandent donc que cet outil soit manié avec parcimonie.

Assurer le financement de ce pilier redistributif par des recettes d'impôts ferait, pour les Verts, plus de sens. **Pour les Verts, un financement mixte de l'AVS est une des clés pour assurer son équilibre et la TVA ne doit être considérée que comme l'une des sources de financement à disposition du Conseil fédéral, aux côtés des recettes de certains impôts.** L'AVS pourrait, par exemple, être financée en partie par un impôt fédéral sur les grandes successions, tel que demandé par l'initiative « Réforme de la fiscalité successorale » ou encore par les recettes des impôts sur l'alcool et le tabac, tel que proposé par l'initiative « AVSplus » (les deux initiatives étant soutenues par les Verts). Une augmentation de ces deux derniers impôts pourrait même être envisagée. Ces (nouvelles) recettes devraient alors être directement affectées au financement de l'AVS, et non versées à la Caisse générale de la Confédération.

S'ils approuvent l'augmentation de la TVA prévue pour le financement du 1^{er} pilier, les Verts ne pourront par contre entrer en matière sur l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, en tout cas aussi longtemps que l'égalité salariale ne sera pas garantie dans les faits.

Finalement, pour renforcer ce 1^{er} pilier, **une hausse des cotisations des employeurs et des salariés devrait également être envisagée.** En effet, si les cotisations salariales au 2^e pilier ont augmenté au cours de ces dernières années, celles au 1^{er} pilier n'ont pas connu d'augmentation au cours de ces 38 dernières années. Les réformes proposées autour du 2^e pilier (i.e. baisse du taux de conversion) risque d'entraîner une hausse des cotisations pour juguler la baisse des rentes. Si tel devait être le cas, cette augmentation des cotisations devrait bénéficier au renforcement du 1^{er} pilier, plutôt qu'augmenter le capital sur le 2^e pilier. Cette solution aurait l'avantage de soutenir le pilier le plus redistributif et d'arrêter d'alimenter la « bulle carbone », chère aux caisses de pension.

5. Non à une retraite à 65 ans pour les femmes

Les Verts rejettent l'introduction d'un âge de référence identique à 65 ans pour les hommes et les femmes. Sous couvert d'égalité hommes-femmes, les femmes devraient travailler jusqu'à 65 ans, mesure qui permettrait d'économiser plus de 1 milliard de francs par année. Cette mesure nie une réalité sociale et les parcours de vie spécifiques des travailleuses de ce pays : salaires des emplois dits « féminins » tendanciellement plus faibles, discrimination salariale,

instruments pour concilier vies familiale et professionnelle insuffisants, « plafond de verre »², travail à temps partiel. Tous ces facteurs font que les femmes arrivent à l'âge de la retraite avec un capital constitué souvent bien plus faible que celui des hommes. En effet, les femmes subissent, chaque année, une perte salariale d'environ 100 milliards de francs (20 milliards dus aux inégalités salariales, 80 milliards pour le travail non rémunéré)³ : le capital constitué étant moins élevé, le montant des retraites subit le même sort, en particulier du fait des disparités particulièrement flagrantes entre les sexes dans l'accès à la prévoyance professionnelle et individuelle.

Malheureusement, les mesures compensatoires prévues par le Conseil fédéral, telles que le nouveau système de retraite anticipée pour les bas et moyens revenus, ne suffiront pas à faire passer la pilule. Même si cette mesure est à saluer car de nombreuses paysannes pourront en profiter.

Deuxièmement, **même si les discriminations salariales venaient un jour à disparaître, les biographies des femmes resteraient sensiblement différentes de celles des hommes.** Avant tout, car ce sont les femmes qui sont en charge du travail de « care », travail non rémunéré par excellence et pourtant essentiel au bon fonctionnement de la société et à la cohésion sociale. D'après les statistiques de l'OFS, plus de 70% du travail du care est assuré par les femmes et ce ratio reste relativement stable malgré l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail.

Les Verts demandent le maintien de l'âge ordinaire de la retraite à 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes, avant tout car les parcours de vie des hommes et des femmes sont différents, au-delà des discriminations salariales. L'égalité salariale est une obligation inscrite dans la Constitution depuis 1995 et ne saurait être utilisée comme monnaie d'échange contre une augmentation de l'âge de la retraite.

Enfin, pour les bonifications pour tâches d'assistance, les Verts demandent que les conditions associées aux soins apportés aux proches parents soient assouplies, notamment que ce droit aux bonifications soit également accordé aux personnes qui prennent en charge de proches parents ayant une impotence faible. Le système des retraites doit s'adapter aux réalités sociétales de demain et, avec l'augmentation de l'espérance de vie, les femmes seront (et sont déjà) actives sur plusieurs fronts : en tant qu'épouse, mère, grand-mère, mais également en tant que fille.

6. Oui à une retraite à la carte

Les Verts approuvent la possibilité de choisir l'âge de sa retraite (introduction d'une fourchette 60-70, et non 62-70 telle que proposée par le Conseil fédéral). Ils approuvent également la possibilité de percevoir une rente partielle. Ces deux mesures permettent une flexibilisation du système et laissent plus de place à la diversité des choix individuels et des parcours de vie.

Cependant, au-delà de cette fourchette technique, **l'Etat devra mettre sur pied des conditions-cadre pour faire émerger un véritable système de retraites anticipées et permettre un « vieillissement actif » sans péjorer les conditions de travail.** Des solutions sectorielles devront de même être encouragées.

² Concept utilisé pour désigner l'ensemble des obstacles auxquels sont confrontées les femmes pour accéder à des postes élevés dans la hiérarchie professionnelle.

³ Cf. étude de WIDE : « Altersvorsorge 2020 – anders aufgleisen » (novembre 2013), basée sur statistiques de l'OFS, www.wide-network.ch.

Soulignons dans un premier temps, que le départ à la retraite n'est pas toujours volontaire. Il peut résulter d'un licenciement (collectif), d'une restructuration, de conditions de travail insatisfaisantes, etc. De plus, les plus de 55 ans rencontrent de véritables difficultés à se réinsérer dans le marché du travail : en effet, plus de la moitié des seniors au chômage sont au chômage de longue durée⁴. Dans ce sens, la baisse du taux des bonifications de vieillesse pour les plus de 55 ans est une mesure adéquate, même si insuffisante.

Deuxièmement, **le marché du travail devra faire preuve de suffisamment de flexibilité pour adapter ses modèles d'employabilité et proposer, par exemple, du temps partiel à ses salariés seniors.** Si le marché ne s'adapte pas pour accueillir ces salariés (p. ex. aménagements de fins de carrière spécifiques aux branches), on risque d'assister à un transfert de charges vers l'AI ou l'aide sociale.

Troisièmement, afin d'assurer une flexibilité juste et équitable, **la pénibilité du travail et l'âge d'entrée dans la vie active devraient mieux être pris en compte pour adopter un âge de la retraite différencié.** Le système de retraite anticipée privilégiée va dans la bonne direction mais ses conditions d'obtention devraient être élargies et prendre notamment en compte la situation spécifique des migrants, arrivés tardivement sur le marché du travail suisse. Ainsi, les conditions d'accès à ce système doivent être assouplies et le revenu annuel maximal autorisé relevé. Les Verts demandent de plus qu'un monitoring soit mis sur pied pour suivre de près l'évolution des conditions de travail des seniors.

Finalement, il serait inacceptable que l'introduction de cette fourchette technique entraîne l'âge de référence de la retraite **dans une spirale ascendante.** Cette flexibilisation doit être une offre à ceux qui souhaitent un « vieillissement actif » et non constituer une pression pour relever l'âge de référence.

7. Les caisses de pension : une chance pour l'investissement durable

Les Verts s'opposent à la baisse du taux de conversion minimal proposée par le Conseil fédéral qui entraînerait la plus grosse baisse de rentes de tous les temps. Malheureusement, les mesures de compensation prévues, telles que la redéfinition de la déduction de la coordination, ne permettront pas de compenser cette baisse. De même, se pose la question des scénarios sur lesquels se basent l'OFAS et le Conseil fédéral pour fixer ce taux déterminant pour les futures retraites. Une image statistique et des données précises seront absolument nécessaires dès les débats en commissions.

Pour les Verts, le second problème majeur posé par cette baisse est la capitalisation plus forte sur le 2^e pilier. Pour contrebalancer cette baisse du taux de conversion, les assurés devront épargner plus de capital. Les Verts ne souhaitent pas que des sommes colossales continuent à être accumulées dans le 2^e pilier : pour les caisses de pension, ces sommes constituent une source inépuisable de placements sur les marchés financiers, à la recherche du profit maximal. Les retraités actuels et les générations futures ne doivent pas devoir compter sur un certain emballement boursier pour assurer un niveau de prestation.

De même, les caisses de pension sont sans doute le type d'investisseurs qui a le plus d'influence sur les marchés financiers. **Les Verts estiment que l'on doit se montrer plus rigoureux dans les normes régissant les placements des fonds de pension. Ceux-ci doivent être astreints à des placements selon des critères écologiques et sociaux.** En effet, nombreux de ces placements ne s'inscrivent pas dans la durabilité : ils alimentent un système spéculatif financier qui se base notamment sur des « placements carbone » (ou « placements fossile »). Ces investissements dans les énergies fossiles comportent plusieurs

⁴ Cf. études réalisées dans le cadre du PNR 60 « Egalité entre hommes et femmes » du Fonds national suisse, www.nfp60.ch.

problèmes : la surévaluation de ces titres pourrait conduire à l'éclatement d'une « bulle carbone », deuxièmement ces investissements contribuent purement et simplement au réchauffement climatique. Au final, ce sont les générations futures qui seront perdantes d'une telle politique de placement. Or, ces sommes colossales pourraient être investies dans les énergies renouvelables et des secteurs liés au tournant énergétique. C'est une question de volonté politique qui s'inscrirait de plus dans la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral.

Les assurés veulent avoir la conviction que leurs avoirs sont gérés de manière efficace, transparente et que les variables invoquées (espérance de vie, rendement) n'enrichissent pas les gestionnaires mais assurent plutôt la pérennité de leur retraite et contribuent à une société durable. Les succès grandissants rencontrés par les caisses de pension « alternatives », telles que Nest ou Abendrot, montrent bien que la durabilité est une préoccupation grandissante pour les employeurs et les salariés.

Les Verts demandent donc que des règles strictes soient édictées afin que les investisseurs institutionnels mènent une **politique progressive de désinvestissement de tous les fonds liés aux énergies fossiles et de réinvestissement dans les énergies renouvelables et l'économie circulaire**⁵. Le Conseil fédéral doit également modifier les dispositions légales pour que les caisses de pension puissent devenir directement actionnaires d'infrastructures nationales, telles que Swissgrid (p. ex. en levant les obstacles actuels dû à la faible liquidité des actions)⁶. Il en va de la pérennité de notre système des retraites et de la durabilité de nos modes de vie. Comme mesure de transition, les Verts demandent également que les caisses de pension souscrivent à une stratégie de durabilité dans le cadre de leur politique d'investissement et qu'elles rendent cette stratégie publique⁷. **Le fonds AVS (« compenswiss ») et la caisse de pension de la Confédération Publica devraient rapidement jouer un rôle de pionnier et se doter d'une charte éthique pour la sélection des actions, à l'image des réflexions qui animent aujourd'hui la BNS.**

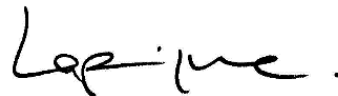
Finalement, les Verts approuvent la proposition de relever la quote-part minimale à 95% pour les assureurs-vie. Le Conseil fédéral pourrait également envisager d'émettre des réglementations autour des réserves : lorsque les marchés permettent de dégager de forts rendements, ces résultats positifs devraient être versés aux réserves et non permettre le versement de dividendes aux actionnaires. Le 2^e pilier est avant tout une assurance sociale.

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à cette prise de position et restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.



Regula Rytz
Co-présidente des Verts suisses



Gaëlle Lapique
Secrétaire politique

⁵ Cf. interpellations [14.3234](#) (Girod), [12.4232](#) (Girod)

⁶ Cf. motion [13.3484](#) (groupe des Verts)

⁷ Cf. motion [08.3723](#) (Thorens)